



Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 038-213804511-20221122-2022\_ADM\_010-AR



**MAIRIE**

**52 rue du stade**

**38460 ST ROMAIN DE JALIONAS**

**Tel : 04.74.90.76.01**

**Fax : 04.74.90.86.95**

**Mail: [contact@mairiestromaindejalionas.fr](mailto:contact@mairiestromaindejalionas.fr)**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2022-ADM-10**

**Délégation 5ème Adjoint - NOUET Sylviane  
- FINANCES**

Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS (Isère)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 novembre 2022 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 22 novembre 2022,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 23 novembre 2022, Madame Sylviane NOUET, 5<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée, pour intervenir dans le domaine suivant : **FINANCES**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous et sous notre responsabilité, les fonctions et missions relatives aux questions des finances,  
Elle exercera les fonctions suivantes :

**Article 2 :** Dans le champ de sa délégation, Madame Sylviane NOUET assumera les fonctions suivantes : signature des pièces et actes en rapport avec les finances, orientations budgétaires et financières de la commune, suivi de l'exécution du budget communal, études et analyses financières, élaboration, préparation, suivi des budgets.

**Article 3 :** La signature par Madame Sylviane NOUET des pièces et actes relevant de la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du maire* ».

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de **ST ROMAIN DE JALIONAS** et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

FAIT à ST ROMAIN DE JALIONAS, le 23 novembre 2022

Notifié à Sylviane NOUET le : 30.11.22

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI



